

# CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2017

Présidence : Madame Evelyne GIRARDIN  
Présents : Mesdames Claudine BAUDET, Isabelle CAHAIGNE, Muriel DEROOSE-DEBAS, Anne-Marie HAMEL, Colette LEVILAIN et Messieurs Jean-Claude BERTRAND, Patrick FRANCOIS, Hubert LENAIN, Martial MOLLET, Pascal POTIER, Bernard POTTIER, Fabien ROELENS, Marc VERRIER  
Nathalie DESTIGNY, secrétaire de mairie

Absent non excusé :  
Absente excusée : Laurence GUERRY  
Secrétaire de séance : Bernard POTTIER

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Madame Evelyne GIRARDIN, maire

## Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 6 décembre 2016
2. Délibération pour la mise à disposition de la salle polyvalente : tarifs
3. Délibération pour les tarifs des concessions du cimetière
4. Débat d'orientation budgétaire
5. Informations intercommunales et communales
6. Questions diverses
7. Agenda

### **1. Approbation du compte rendu du 6 décembre 2016**

Le compte rendu de la réunion du 6 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Délibération pour la mise à disposition de la salle polyvalente : tarifs**

Madame Colette LEVILAIN, Maire adjoint chargée de la gestion des locations présente le bilan de la gestion de la salle. Le déficit, dans les mêmes proportions que les années passées s'élève à 14 394 €.

Il est décidé de mettre en avant les atouts de notre salle sur le site internet : capacité de la salle, environnement extérieur avec proximité d'aires de jeux pour les enfants....

Il est proposé au conseil municipal de revoir la tarification de la façon suivante :

- Location de la salle pour les habitants de la commune : 400,00 €
- Location de la salle pour les habitants hors commune : 450,00 €
- Location de la vaisselle : 1,00 € par couvert
- Caution pour dégradation et détérioration : 500,00 €
- Caution pour défaut de nettoyage : 150,00 €

Le règlement de location reste inchangé.

Le conseil municipal adopte (13 voix pour – 1 voix contre) les tarifs tels que soumis à délibération, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

### **3. Délibération pour les tarifs des concessions du cimetière**

Madame Colette LEVILAIN informe les membres du conseil que les tarifs des concessions dans le cimetière n'ont pas évolué depuis l'année 2012.

La commission de gestion du patrimoine propose au conseil municipal les tarifs suivants :

#### **I. POUR LES INHUMATIONS :**

Le montant de la concession est :

30 ans	250,00 €
50 ans	400,00 €

#### **II. POUR LES CREMATIONS :**

LE COLUMBARIUM

Le montant du droit de dépôt est fixé à 650,00 €, somme réglée une seule fois au moment de l'acquisition.

Le montant de la concession est :

30 ans	250,00 €
50 ans	400,00 €

LES CAVURNES

Le montant du droit de dépôt est fixé à 400,00 €, somme réglée une seule fois au moment de l'acquisition.

Le montant de la concession est :

30 ans	250,00 €
50 ans	400,00 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs tels que soumis à délibération.

### **4. Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur Fabien ROELEN, Président de la commission finances présente les chiffres prévisionnels du compte administratif 2016, (chiffres non arrêtés avec le Trésorier).

Il en ressort que la gestion du budget devient de plus en plus rigoureuse. La commune doit chaque année procéder au remboursement des emprunts (environ 20 000 €) et les baisses de dotations subies d'année en année laissent peu de place aux investissements.

La vente de terrains communaux au profit de la création de lotissements amènerait des recettes supplémentaires (taxe d'aménagement et impôts fonciers et locaux).

Les présidents de commission présentent leurs besoins pour l'année 2017.

Il est retenu pour les investissements :

- Une attribution pour l'école
- Une attribution pour la commission jeunesse et sports : début des travaux du chemin piétonnier (1500 €)
- Une attribution pour la réalisation effective de l'organigramme des clés. (2 400 €)
- Une attribution pour les équipements au cimetière (15 000 €) : achat d'un nouveau columbarium et mise à disposition de cavurnes pour recevoir les urnes dans le cadre d'incinération. Il reste actuellement 2 cases au columbarium.

Une discussion s'est engagée autour de l'achat d'une balayeuse-désherbeuse (18000 €). Les membres du conseil ont estimé qu'il était plus urgent de répondre à l'obligation en matière cinéraire. Le projet de balayeuse-désherbeuse n'a pas été retenu ; les deux investissements sur la même année sont impossibles. Le conseil municipal n'a pas souhaité retenir un investissement d'une balayeuse à moindre coût mais qui ne permet pas le désherbage. En contrepartie, il a validé l'utilisation de services de la BAC Emploi sur la période estivale pour l'entretien des trottoirs et caniveaux.

## **5. Informations intercommunales et communales**

### **INFORMATIONS INTERCOMMUNALES**

Agglomération LISIEUX-NORMANDIE : les conseillers communautaires ont procédé à l'élection du Président et de 15 vice-présidents le 9 janvier 2017. L'élection des délégués est programmée ultérieurement.

Concernant les commissions : chaque représentant pourra siéger à 2 commissions au maximum, avec pour règle de ne pas dépasser 20 personnes par commission.

### **INFORMATIONS COMMUNALES**

Terrains communaux : une nouvelle rencontre avec un aménageur foncier intéressé par les 2 terrains (rue le Mauff et celui derrière la mairie) est programmée.

Gestion du stationnement aux heures d'entrée et de sortie de classe : des difficultés persistent avec des stationnements gênants, non sécurisés et des incivilités envers les riverains. La rencontre entre la commission travaux et la commission école est fixée au 06 février 2017 afin d'aborder ce problème. Hubert LENAIN propose de sensibiliser dans un premier temps les parents d'élèves par un courrier et la mise en place de panneaux.

Voirie : des plaques d'évacuation des eaux pluviales situées sur la rue du commerce vont devoir être changées (à la charge financière de la commune)

Les illuminations de Noël : les décors que nous avons en location sont la propriété de la société LUNYX et sont posés et déposés chaque année par la société LOIR ILLUMINATIONS. La société LUNYX a porté plainte contre la société LOIR ILLUMINATIONS qui a retiré les décors avant la date prévue et les aurait « volés ».

La kermesse de l'ACSEL et l'APEL est normalement prévue le 25 juin 2017.

## **6. Questions diverses**

Aucune

## 7. Agenda

- Recensement de la population du jeudi 19 janvier 2017 au samedi 18 février 2017
- Conseil d'école : le 9 février 2017
- Théâtre de l'ACSEL : le 11 mars 2017
- Conseil municipal : le 21 mars 2017 avec vote du budget et élaboration des tableaux des permanences électorales.
- Elections présidentielles : les 23 avril 2017 et 7 mai 2017
- Elections législatives : les 11 et 18 juin 2017

Conseils municipaux : L'ordre du jour étant épuisé, Madame Evelyne GIRARDIN lève la séance du conseil à 22h30.

Le Maire,  
Evelyne GIRARDIN

1<sup>er</sup> Adjoint  
Claudine BAUDET

2<sup>ème</sup> Adjoint  
Hubert LENAIN

3<sup>ème</sup> Adjoint  
Colette LEVILAIN

Jean-Claude BERTRAND

Isabelle CAHAIGNE

Muriel DEROOSE DEBAS

Patrick FRANCOIS

Laurence GUERRY

Anne-Marie HAMEL

Martial MOLLET

Pascal POTIER

Bernard POTTIER

Fabien ROELENS

Marc VERRIER